

Fissure sur mur de séparation

Par totuap, le 16/06/2011 à 11:30

Bonjour,

Je possède un mur sur ma propriété, dont la face externe donne sur la propriété de mon voisin.

Peut-il m'obliger à traiter une fissure qui est apparue de son côté ?

Merci de votre réponse

Par chris_ldv, le 16/06/2011 à 14:17

Bonjour,

Ma compréhension de votre description est qu'il s'agit de votre mur à vous seul.

Votre voisin peut:

o vous obliger à des réparations si le mur menace de s'écrouler chez lui o vous attaquer en justice pour des dommages et intérêts si le mur s'écroule chez lui

par contre il ne peut pas vous obliger à traiter une fissure qui n'est à priori qu'un problème d'esthétique.

Cordialement,

Par totuap, le 16/06/2011 à 14:22

Grand merci pour votre réponse qui est très claire et me satisfait Bien cordialement